

ANNE R.

Avocat
(Pau)



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

J'exerce la profession d'avocat. J'interviens principalement dans le domaine du droit du travail mais également pour des contentieux relatifs à la fonction publique, pour des litiges qui touchent au droit des contrats, à la responsabilité contractuelle ou quasi délictuelle, aux contentieux de la construction. Dans ce cadre, je suis amenée à recevoir les clients, à les conseiller sur la stratégie à mettre en œuvre. D'abord, si cela est possible pour trouver une solution amiable, négocier et éviter un contentieux judiciaire. Et lorsque cela n'est pas possible, mettre en œuvre la procédure judiciaire adéquate : il convient alors de saisir la juridiction compétente, de rédiger les actes de la procédure, de suivre la procédure, de plaider l'affaire lors de l'audience de plaidoirie et de suivre l'exécution de la décision rendue.

Dans ce métier, la relation avec le client est un aspect aussi important que l'approche purement juridique et technique d'un dossier.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

- 2003-2004 : Maîtrise Droit public à l'UPPA.
- 2004-2005: Master 2 Ingénierie juridique européenne à Aix Marseille 3 stages à l'Europôle de l'Arbois stage entreprise chez Lafarge.
- 2005-2006 : IEJ à l'UPPA examen d'entrée au CRFPA. Obtention.
- 2006-2007 : CRFPA à Toulouse 6 mois de stage à la Cour de justice de l'union européenne au Luxembourg 6 mois de stage en cabinet d'avocat - obtention du CAPA.
- Décembre 2008 : Prestation de serment.
- Janvier 2009 : Inscription au Barreau de Pau. Collaboration en cabinet d'avocat.
- Janvier 2014 : Exercice de la profession à titre individuel.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

L'année de licence a été importante dans mon cursus universitaire. C'est celle au cours de laquelle j'ai réellement pris goût à certaines matières, j'ai identifié celles que je voulais continuer à étudier dans mon cursus. J'ai eu le sentiment à partir de la licence de commencer à maîtriser la méthodologie, d'en comprendre l'intérêt. Cette méthodologie de travail, de préparation des TD qui implique recherches, analyse de la jurisprudence etc. est essentielle pour la suite et on continue à l'utiliser au niveau professionnel.

En revanche, je ne fais pas vraiment de lien entre mon activité professionnelle actuelle et la licence. Il y a en effet peu d'ouverture et d'interaction entre l'université et le monde professionnel, en tout cas au niveau de la licence.